



LICENCIEMENT ECONOMIQUE et agec 60 ans

Par **crisdy**, le **21/01/2011** à **13:22**

bonjour,

Mon époux en poste depuis 10 ans ,ayant eu 60 ans en aout 2010 depuis sa date anniversaire c'est vu retirer petit à petit tous ses moyens pour travailler soit le téléphone ,son agence, son stock aujourd'hui la société étant en redressement va le licencié pour raison économique (en réalité pour son age !)d'autres personnes (3) étant plus jeune reste eux à leurs poste peux t'on contester ce licenciement

merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **21/01/2011** à **13:38**

Bonjour,

Il faudrait examiner toutes les conditions du licenciement qui fait suite apparemment à une situation de harcèlement moral et notamment si les critères d'ordre des licenciements ont été respectés...

Je conseillerais d'abord au salarié de se faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié choisi sur la liste ratifiée par l'autorité administrative comme cela devra être rappelé dans la convocation...

Je lui conseillerais aussi de se rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...